Avry commune

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE CONSTITUTIVE DU CONSEIL GÉNÉRAL du 5 mai 2026 à 19h30 à la salle multifonction de l'école primaire

Présidence : Benoît Macherel, Doyen d'âge, puis Nathalie Pezzano

Conseil général : Eric Bersier, Matthieu Bourgeois, Muriel Camélique, Thierry Caron, Didier Chenaux, Guillaume Dafflon, Jean-Nicolas Dafflon, Peter Gamboni (arrivé à 19h48), Sandrine Haymoz, Nadia Jemmely, Baptiste Jordan, Maxime Künzli, Corinne Margalhan-Ferrat, Joël Martin, Christophe Mauron, René Mettraux, Andrea Minka II, Nathalie Pezzano, Frank Pinter, Isabelle Python, David Robatel, Pascal Rossier, Robin Schwab, Emilie Sciboz, Christian Stalder, Lucas Vermeille, Laurent Vienne, Clément von der Weid, Silvan Wiget

Excusés : --

Conseil communal : Eliane Dévaud-Sciboz, Syndique, Jean-Marc Meyer, Vice-Syndic, David Crausaz, Jean-Yves De Boccard, Laurence Ecoffey, Alexandra Lovey, Géraldine von der Weid, Conseillers communaux

Excusés : --

1. Ouverture de la séance constitutive

Benoît Macherel, Doyen d'âge, ouvre la séance constitutive du Conseil général pour la législature 2026-2031. Il salue les membres du Conseil communal, du Conseil général, le public et les représentants de la presse, ainsi que M^me^ Nicole Maillard, administratrice communale et M^me^ Elena Pilloud qui prend le procès-verbal de la séance.

Benoît Macherel constate que la séance a été valablement convoquée par un courrier individuel en date du 7 avril 2026, ainsi que par une insertion dans la Feuille officielle du canton de Fribourg du 10 avril 2026. Il informe que les débats sont enregistrés conformément aux règlements en vigueur et invite les intervenants à se présenter, à indiquer systématiquement leur identité et à s'exprimer à haute voix, la séance se déroulant sans l'usage des micros.

2. Discours inaugural du Doyen d'âge

« Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Comme aîné de cette assemblée, j'ai le privilège et l'honneur d'ouvrir cette première réunion constitutive pour la législature 2026-2031. Après les nominations des membres du Bureau, je reprendrai ma place de simple membre du Conseil général.

Tout d'abord, j'aimerais tout simplement tous vous féliciter pour votre élection ! Pour les anciens comme moi, vous connaissez déjà les tâches et responsabilités qui vous incombent. Pour les nouveaux élus, d'ailleurs au nombre de 14 (presque la moitié de notre Conseil), vous apprendrez rapidement comment fonctionne notre Conseil général et la collaboration avec le Conseil communal.

Comme vous l'avez entendu de Madame la Préfète lors de la cérémonie d'assermentation de samedi passé, les compétences du Conseil général ne sont pas plus étendues que celles attribuées à l'Assemblée communale. Toutefois, vous, les membres du Conseil général allez acquérir rapidement une compréhension et une expertise quant au fonctionnement de la commune. Dès lors, nous serons un interlocuteur important pour le Conseil communal.

Malgré qu'une partie importante du compte de fonctionnement soit des charges liées provenant du canton, des associations de communes, etc., nous devrons prendre des décisions qui touchent au fonctionnement de la commune et qui, le plus souvent, concernent la vie des gens. Nous aurons certainement des opinions divergentes sur certains sujets mais la confrontation d'idées se fait toujours dans le respect des personnes. C'est en opposant les idées que des solutions optimales seront trouvées. Je suis certain que nous trouverons toujours la meilleure option pour faire avancer les projets qui nous seront présentés.

Au nom de tout le Conseil général, j'aimerais également féliciter les membres du Conseil communal et tout spécialement Madame la Syndique Eliane Dévaud-Sciboz. Nous savons tous qu'il s'agit d'un engagement personnel important au profit de la collectivité. Je souhaite et suis d'ailleurs certain que nous, le Conseil général, les commissions, les groupes de travail, le Bureau, allons collaborer d'une façon constructive et collégiale avec vous, les membres du Conseil communal. Nous vous souhaitons beaucoup de succès et de satisfaction au sein de ce nouveau collège.

Nous nous retrouverons en principe dans la salle de l'Auberge communale de Rosé régulièrement durant cette nouvelle législature 2026-2031. Pour que tout se déroule au mieux, nous avons également besoin du support de l'administration communale. Nous remercions d'avance les membres de cette administration d'organiser le tout pour que nos réunions puissent se dérouler dans de bonnes conditions.

Voilà... je vous souhaite beaucoup de satisfaction au sein de vos groupes, de vos commissions et de cette assemblée. Nous devons toujours garder à l'esprit que nous avons été élus par la population. Elle nous a fait confiance pour la représenter au sein de ce Conseil. Ainsi, notre devoir est de tenter d'agir et de trouver des solutions qui profitent à cette population. Nous vivons dans un village super ! Faisons en sorte qu'il se développe harmonieusement et que notre population s'y sente bien !

Merci pour votre attention »

3. Appel nominal

La parole est cédée à Nicole Maillard pour procéder à l'appel nominal.

Membres présents : 30
Membres excusés : 0
Membres absents : 0
Majorité absolue : 16

Le Doyen d'âge constate que le quorum, au sens de l'art. 44 de la Loi sur les communes (LCo) est atteint et que le Conseil général, valablement convoqué dans les délais légaux, est apte à délibérer et à prendre des décisions.

Benoît Macherel demande s'il y a des questions ou remarques concernant l'ordre du jour transmis. Aucune question n'étant soulevée, l'ordre du jour est accepté, et l'assemblée est prête à délibérer selon le tractanda suivant :

1. **Ouverture de la séance constitutive**
2. **Discours inaugural du Doyen d'âge**
3. **Appel nominal**
4. **Désignation de quatre scrutateurs pour le Bureau provisoire**
5. **Election du Bureau du Conseil général**
   5.1 Election à la Présidence du Conseil général pour une année
   5.2 Election à la Vice-Présidence du Conseil général pour une année
   5.3 Election des scrutateurs pour la législature
      a. Détermination du nombre de scrutateurs
      b. Election des scrutateurs
   5.4 Election des scrutateurs suppléants pour la législature
      a. Détermination du nombre de scrutateurs suppléants
      b. Election des scrutateurs suppléants
6. **Allocution du/de la Président/e élu/e**
7. **Allocution du Syndic/de la Syndique**
8. **Election des membres de la commission financière**
   a. Détermination du nombre de membres
   b. Election des membres de la commission
9. **Election des membres de la commission des naturalisations**
   a. Election des membres de la commission
10. **Election des membres de la commission d'aménagement nommée par le Conseil général**
    a. Détermination du nombre de membres
    b. Election des membres de la commission
11. **Approbation du procès-verbal de la séance du 21 avril 2026** (celui-ci ne sera pas lu, il est à disposition sur le site internet de la commune ou au bureau communal)
12. **Divers**

Avant de poursuivre, le Doyen d'âge rappelle que le règlement du Conseil général prévoit que le masculin générique est la forme utilisée pour désigner les personnes, ceci afin de faciliter la lecture. Il n'y a aucune intention discriminatoire.

La séance constitutive se déroulera en deux parties. La première partie mettra en place le Bureau du Conseil général avec l'élection à la Présidence, à la Vice-Présidence, l'élection des scrutateurs et de leurs suppléants. Le Doyen d'âge préside cette partie. La deuxième partie, soit la suite du tractanda, sera présidée par la personne élue à la Présidence.

Pour les nouveaux élus, le Doyen d'âge transmet quelques informations quant au fonctionnement et au rôle du Président du Conseil général, qui est élu pour une période de douze mois. Ses attributions sont les suivantes :

- Il préside le bureau
- Il assure les relations avec le Conseil communal
- Il dirige les délibérations et veille au maintien de l'ordre
- Il surveille les travaux des commissions
- Il représente le Conseil général à l'extérieur
- Il veille au bon fonctionnement du Conseil général et le corrige si nécessaire

Le Bureau du Conseil général est l'organe de direction du Conseil général. Il est constitué du Président, du Vice-Président et des scrutateurs. Le Bureau dispose du secrétariat communal pour l'exercice de ses attributions qui sont :

- La fixation des séances et de l'ordre du jour du Conseil général en accord avec le Conseil communal
- Les convocations du Conseil général
- L'arbitrage des contestations relatives à la procédure devant le Conseil général
- Les rapports sur les pétitions adressées au Conseil général
- La formulation des observations quant aux recours contre les décisions du Conseil général
- L'information au public sur les activités du Conseil général

Les scrutateurs, pour leur part, sont élus pour une période administrative, en tenant compte d'une représentation équitable des groupes constituant le Conseil général. Ils forment, avec le Président et le Vice-Président, le Bureau du Conseil général. Lors des séances du Conseil général, les scrutateurs contrôlent la concordance de la liste des présences avec l'assistance de la salle, ils comptent les suffrages lors des votes à main levée, ils recueillent les bulletins de vote et en font le dépouillement.

Benoît Macherel informe que, pour permettre un bon déroulement de cette séance, les responsables des groupes politiques ont été appelés à se rencontrer avec le Doyen d'âge pour une séance de préparation. Il les en remercie.

4. Désignation de quatre scrutateurs pour le Bureau provisoire

Selon l'art. 12 du Règlement du Conseil général, le Doyen d'âge du Conseil général préside la séance et désigne quatre scrutateurs, appartenant à des groupes différents, qui forment avec lui le Bureau provisoire. Sont désignés pour cette première partie de séance les quatre scrutateurs suivants :

- Lucas Vermeille
- Thierry Caron
- Laurent Vienne
- Corinne Margalhan-Ferrat

5. Election du Bureau du Conseil général

5.1 Election à la Présidence du Conseil général pour une année

En préambule, le Doyen d'âge donne lecture de l'art. 16 du Règlement du Conseil général :

1 *Le président et le vice-président sont élus pour une période de 12 mois. Au cours de la séance constitutive, ils sont élus pour une période échéant au 30 avril de l'année suivante. Dès la deuxième année, la période est fixée entre le 1er mai et le 30 avril.*
2 *Le président et le vice-président ne peuvent être réélus dans leur fonction au cours d'une même législature*
3 *Le Conseil général convient d'un tournus entre les différents groupes représentés.*

Benoît Macherel remercie les groupes politiques d'informer le Bureau des éventuelles candidatures pour l'élection à la Présidence. Le groupe Avry Vert·e·s et Indépendant·e·s, par la voix de son chef de groupe Laurent Vienne, propose Mme Nathalie Pezzano, Vice-Présidente lors de la dernière année de la législature précédente, à l'élection à la Présidence.

Nathalie Pezzano se présente brièvement à l'assemblée.

Le Doyen d'âge constate que M^me^ Nathalie Pezzano est la seule candidate et soumet la candidature au vote de l'assemblée.

M^me^ Nathalie Pezzano est élue Présidente à l'unanimité.

5.2 Election à la Vice-Présidence du Conseil général pour une année

Le Doyen d'âge rappelle que le Vice-Président sera en place pour une période de douze mois puis passera en principe à la Présidence. Il remercie les groupes politiques d'informer le Bureau des éventuelles candidatures pour l'élection à la Vice-Présidence. Le groupe Alliance Centre Droit Avry, par la voix de son chef de groupe René Mettraux, propose Matthieu Bourgeois à l'élection à la Vice-Présidence.

Matthieu Bourgeois se présente brièvement à l'assemblée.

Benoît Macherel constate que M. Matthieu Bourgeois est le seul candidat et soumet la candidature au vote de l'assemblée.

M. Matthieu Bourgeois est élu Vice-Président par applaudissements.

5.3 Election des scrutateurs pour la législature

a. Détermination du nombre de scrutateurs

Le Doyen d'âge informe que lors de la dernière législature, le Bureau du Conseil général comptait trois scrutateurs et trois suppléants. Etant donné que la commune est désormais représentée par quatre groupes politiques, il est souhaité que chaque groupe politique soit représenté au Bureau par un scrutateur, portant leur nombre à quatre.

Le nombre de quatre scrutateurs est soumis au vote du Conseil général.

Le nombre de quatre scrutateurs est approuvé à l'unanimité.

b. Election des scrutateurs

Peter Gamboni rejoint l'assemblée à ce point.

Le Doyen d'âge remercie les groupes politiques de transmettre les noms des candidats. L'ordre de présentation suit la logique du résultat de l'élection proportionnelle. Ainsi, le groupe Alliance Centre Droit Avry présente son candidat, puis le groupe Avry en mouvement, le groupe Avry Vert·e·s et Indépendant·e·s et enfin le groupe Avry Alliance Socialiste.

Les candidatures suivantes sont enregistrées :

- Lucas Vermeille
- Thierry Caron
- Laurent Vienne
- Corinne Margalhan-Ferrat

Les candidats se présentent brièvement à leurs pairs.

Le Doyen d'âge propose d'élire ces personnes par applaudissements.

5.4 Election des scrutateurs suppléants pour la législature

a. Détermination du nombre de scrutateurs suppléants

Etant donné que quatre scrutateurs ont été élus, le Président propose d'élire quatre scrutateurs suppléants. Il demande si une autre composition est souhaitée.

Cela n'étant pas le cas, le nombre de quatre scrutateurs suppléants est approuvé.

b. Election des scrutateurs suppléants

Le Doyen d'âge remercie les groupes politiques de transmettre les noms des candidats.

Les candidatures suivantes sont enregistrées :

- Christophe Mauron
- Nadia Jemmely
- Silvan Wiget
- Frank Pinter

Les candidats se présentent brièvement à leurs pairs.

Le Doyen d'âge propose d'élire ces personnes par applaudissements.

Benoît Macherel est arrivé au terme de sa tâche en qualité de Doyen d'âge. Il invite les membres du Bureau désormais constitué à prendre leur place sur le devant de la salle et de poursuivre la séance. Il est remercié pour la présidence du début de séance par un bouquet de fleurs.

6. Allocution du/de la Président/e élu/e

« Madame la Syndique,
Monsieur le Vice-Syndic,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,
Mesdames et Messieurs les Citoyens d'Avry,

Permettez-moi tout d'abord de vous remercier sincèrement pour la confiance que vous m'avez accordée en m'élisant à la Présidence de notre Conseil général. Cela m'honore, mais n'empêche pas un petit stress qui se ressent peut-être un peu dans ma voix.

Nous voici entrés dans une nouvelle législature. Notre Conseil, comme le Conseil communal, allie continuité et renouveau. Ce dernier est désormais à majorité féminine : bravo Mesdames, et je vous souhaite à toutes et à tous les sept pleins succès dans vos fonctions. Je tiens également à remercier sincèrement celles et ceux qui ont quitté leurs fonctions, tant au Conseil communal qu'au Conseil général. Leur engagement et le travail accompli au service de la collectivité méritent d'être salués. Je félicite chaleureusement celles et ceux qui ont été réélus au Conseil général, ainsi que les nouvelles et les nouveaux élus, à qui je souhaite la bienvenue parmi nous. Leur regard neuf apportera, j'en suis certaine, un souffle nouveau à nos débats.

Ces derniers temps, nous avons vécu collectivement un moment exceptionnel. Le titre de Champion suisse remporté par la formidable équipe du HC Fribourg-Gottéron a provoqué une véritable vague de fierté et d'émotion dans tout le canton.

Le résultat est tout simplement magique, et leur parcours est un véritable exemple : celui de l'engagement, de la persévérance et de la capacité à avancer ensemble, même lorsque tout n'est pas simple. Et quelque part, cela fait écho à ce que nous vivons ici.

Dans notre commune aussi, il y a de nombreux projets, des décisions qui ont été prises et des crédits votés, parfois il y a déjà un certain temps. Aujourd'hui, on perçoit qu'il reste encore un chemin entre ces décisions et leur concrétisation. Ce n'est pas tant une critique qu'un constat partagé avec, en toile de fond, l'attente légitime de voir les choses avancer. Dans cette dynamique, la manière dont nous travaillons ensemble compte énormément. Et cela passe principalement par la qualité des informations que nous recevons. Lorsque les documents sont clairs, complets et bien expliqués, cela facilite les échanges, la compréhension et, au final, la qualité de nos décisions. C'est un point sur lequel nous pouvons continuer à progresser, ensemble.

Finalement, entre la continuité qui nous porte et les évolutions qui nous stimulent, entre les succès que nous célébrons et les projets que nous devons encore faire avancer, il y a un même esprit à cultiver : celui de la persévérance, du dialogue et du travail en commun. Chers collègues, je vous souhaite à toutes et tous une belle législature 2026-2031. »

La Présidente est félicitée par un bouquet de fleurs.

7. Allocution du Syndic/de la Syndique

La Présidente passe la parole à Eliane Dévaud-Sciboz, Syndique.

« Madame la Présidente du Conseil général,
Monsieur le Vice-Président du Conseil général,
Monsieur le Doyen d'âge du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,
Chères et chers collègues du Conseil communal,
Madame l'Administratrice communale,
Madame la Secrétaire du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les auditeurs,

Permettez-moi, tout d'abord, de remercier chaleureusement mes collègues du Conseil communal pour la confiance qu'ils m'ont témoignée en m'élisant à la fonction de Syndique. Je mesure pleinement l'honneur qui m'est fait et m'engage à mettre toute mon énergie au service de cette mission.

C'est donc avec beaucoup de plaisir – et une certaine émotion – que je m'adresse à vous aujourd'hui dans le cadre de cette séance constitutive du Conseil général.

Notre nouvelle équipe du Conseil communal s'est formée le 25 avril dernier, avec l'arrivée de trois nouveaux membres : David Crausaz, Jean-Yves de Boccard et Géraldine von der Weid. Nous avons tenu notre première séance ordinaire hier, le 4 mai. Je nous souhaite une législature riche, constructive et, surtout, empreinte de collaboration, de satisfaction… et également, de quelques moments de plaisir partagé !
Maintenant c'est à votre tour, c'est votre soirée !

Vous avez été élus pour représenter l'ensemble de notre population. Cette confiance que les citoyennes et citoyens vous ont accordée est précieuse, et elle s'accompagne d'une attente claire : défendre leurs intérêts avec conviction, responsabilité et ouverture.

La réussite de cette législature reposera sur notre capacité à travailler ensemble, au-delà des sensibilités politiques, pour construire des solutions pertinentes, équilibrées et comprises par la population.

De son côté, le Conseil communal s'attachera à vous soumettre des propositions élaborées de manière participative, avec pragmatisme et sens des réalités.

Je vous encourage à vous investir pleinement dans votre mandat, à y trouver du sens... et aussi du plaisir.

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente législature ! »

La Présidente remercie la Syndique pour son allocution.

Avant de poursuivre, la Présidente rappelle que selon l'art. 5 du Règlement du Conseil général, le Conseil général élit les membres de la commission financière, la majorité des membres de la commission d'aménagement, ainsi que les membres d'autres commissions relevant de sa compétence selon la loi, telle que la commission des naturalisations.

L'art. 14 mentionne que la représentativité des groupes doit être équitable, en tenant compte de la composition de l'ensemble des commissions communales. Les membres d'une commission sont élus sur proposition des groupes représentés au Conseil général. Ce sont les présidents des groupes qui présentent au Bureau, par écrit, leurs propositions de candidats.

8. Election des membres de la commission financière

a. Détermination du nombre de membres

La Présidente rappelle que selon l'art. 14, la commission financière est composée de cinq membres au minimum, dont au moins un représentant de chaque groupe, et que ces membres doivent être Conseillers généraux. Les dernières commissions ont fonctionné à satisfaction avec sept membres. La Présidente demande à l'assemblée si une autre composition est souhaitée.

Cela n'étant pas le cas, le nombre de sept membres pour la commission financière est soumis au vote du Conseil général.

Ce nombre est approuvé à l'unanimité.

b. Election des membres de la commission

La Présidente remercie les responsables des groupes de présenter leurs candidats. L'ordre de présentation suivant la logique du résultat de l'élection proportionnelle est conservé.

Les candidatures suivantes sont enregistrées :

- Benoît Macherel
- Pascal Rossier
- Clément von der Weid
- Muriel Camélique
- Eric Bersier
- Silvan Wiget
- Corinne Margalhan-Ferrat

Les candidats se présentent brièvement à leurs pairs.

La Présidente propose d'élire ces personnes par applaudissements.

9. Election des membres de la commission des naturalisations

a. Election des membres de la commission

La Présidente informe que le Règlement sur le droit de cité de la commune prévoit à son art. 10, al. 1 que « la Commission communale des naturalisations comprend 5 membres, choisi-e-s parmi les citoyennes et citoyens actifs domicilié-e-s dans la commune. ».

La Présidente remercie les représentants des groupes de présenter leurs candidats :

Les candidatures suivantes sont enregistrées par les groupes politiques :

- David Robatel
- Christophe Mauron
- Xavier Orsini
- Francine Firat-Magnin
- Christian Stalder

Les candidats des groupes politiques se présentent brièvement à l'assemblée.

Les candidatures suivantes sont enregistrées par l'administration :

- Bertha Gendre
- Patrick Marro
- Jean-Marie Minka II

Les candidats enregistrés par l'administration ne sont pas présents.

La Présidente constate que le nombre de candidats est plus élevé que le nombre de sièges à repourvoir. Dans ce cas, selon l'art. 15 du Règlement du Conseil général, « les élections ont lieu au scrutin de liste et à la majorité absolue des bulletins valables au premier tour, et à la majorité relative au deuxième tour. En cas d'égalité, le président procède au tirage au sort. ». La Présidente précise que lors des dernières législatures, il était d'usage de prioriser l'élection des personnes engagées sur les listes des dernières élections et présentées par les groupes politiques. Les scrutateurs remettront aux Conseillers généraux des bulletins de vote pour cette élection. Mais avant cela, la discussion à ce sujet est ouverte.

Personne ne souhaitant prendre la parole, il est procédé au vote.

Les scrutateurs remettent à chaque Conseiller général un bulletin de couleur bleu comportant cinq lignes. Les Conseillers généraux votent pour cinq personnes parmi les personnes proposées par les groupes ou qui se sont annoncées auprès de l'administration.

Résultat du premier tour :

- Bulletins délivrés : 30
- Bulletins rentrés : 30
- Bulletins blancs : 0
- Bulletins nuls : 0
- Bulletins valables : 30
- **Majorité absolue :16**

Sont élus à la majorité absolue :

- David Robatel avec 29 voix
- Christophe Mauron avec 27 voix
- Xavier Orsini avec 28 voix
- Francine Firat-Magnin avec 26 voix
- Christian Stalder avec 29 voix

Ont obtenu des voix :

- Bertha Gendre, 1 voix
- Patrick Marro, 3 voix
- Jean-Marie Minka II, 7 voix

La Présidente remercie Bertha Gendre, Patrick Marro et Jean-Marie Minka II pour leur intérêt. Si ces personnes souhaitent s'engager pour la commune, il est encore possible de s'annoncer pour certaines commissions relevant du Conseil communal.

La Présidente informe que David Crausaz, Conseiller communal, est membre de la commission des naturalisations avec voix consultative.

10. Election des membres de la commission d'aménagement nommée par le Conseil général

a. Détermination du nombre de membres

Comme durant la dernière législature, il est proposé d'élire sept Conseillers généraux et deux Conseillers communaux, ce qui correspond à l'art. 36 de la Loi sur l'aménagement du territoire et des constructions, qui prévoit qu'une commission d'aménagement d'au moins cinq membres doit être nommée, dont la majorité est désignée par le Conseil général. La Présidente demande si une autre composition est souhaitée.

Cela n'étant pas le cas, le nombre de neuf membres, sept Conseillers généraux et deux Conseillers communaux, est soumis au vote du Conseil général pour la commission d'aménagement.

Ce nombre est approuvé à l'unanimité.

b. Election des membres de la commission

Le Conseil communal a désigné ses deux membres suivants pour faire partie de la commission d'aménagement :

- Eliane Dévaud-Sciboz
- Jean-Marc Meyer

La Présidente remercie les représentants des groupes de présenter leurs candidats :

Les candidatures suivantes sont enregistrées :

- René Mettraux
- Matthieu Bourgeois
- Joël Martin
- Isabelle Python
- Nadia Jemmely
- Peter Gamboni
- Frank Pinter

Les candidats se présentent brièvement à leurs pairs.

L'administration n'a pas enregistré de candidature de citoyens.

Etant donné que le nombre de candidats est le même que le nombre de sièges, la Présidente propose d'élire ces personnes par applaudissement.

11. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 avril 2026

La Présidente rappelle que le procès-verbal est à disposition sur le site internet de la commune, ainsi qu'au bureau communal dès sa rédaction mais au plus tard dans les vingt jours qui suivent la séance.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé par 29 voix pour et une abstention avec les remerciements d'usage à M^{me} Elena Pilloud.

12. Divers

La Présidente demande si quelqu'un souhaite prendre la parole au sein du Conseil général.

Frank Pinter prend la parole et dépose la proposition suivante :

« Afin d'améliorer la transparence, l'efficacité administrative et l'accessibilité des informations communales, je propose que tous les documents numériques produits ou publiés par la commune – tels que les fichiers PDF, Excel, PowerPoint et autres formats similaires – contiennent des données sous forme de texte reconnaissable et interrogeable (texte sélectionnable et non sous forme d'images).

Cette exigence s'appliquerait également aux illustrations, graphiques ou schémas insérés dans les documents. Lorsque ces éléments contiennent des informations textuelles, ils devraient être accompagnés d'une couche de texte ou d'une description permettant leur recherche et leur indexation par les outils informatiques.

L'objectif est de garantir : une modernisation cohérente avec les standards de la gouvernance ouverte et une préparation efficace des séances du Conseil général. Je recommande que cette mesure soit intégrée aux directives de publication et de gestion documentaire de la commune. »

La Présidente soumet au vote du Conseil général la transmission de la proposition au Conseil communal. La transmission de la proposition est acceptée par 29 voix pour et une abstention.

La Présidente demande si quelqu'un souhaite prendre la parole au sein du Conseil communal. Ce n'est pas le cas.

La parole n'étant plus demandée. La Présidente rappelle aux Conseillers qui sont intervenus durant la séance de transmettre leur texte, le cas échéant en version électronique, s'ils en ont un, à Nicole Maillard afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Nathalie Pezzano remercie Benoît Macherel, Doyen d'âge, Eliane Dévaud-Sciboz, Syndique, ainsi que les groupes et leurs responsables pour leur excellent travail de préparation qui a grandement facilité la tâche de ce soir, ainsi que chacun pour sa participation active. Elle remercie également Nicole Maillard, administratrice, pour son travail de préparation, et Elena Pilloud pour la rédaction du procès-verbal.

La Présidente clôt l'assemblée à 20h40 et convie les personnes présentes à partager l'apéritif habituel.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Présidente :
Nathalie Pezzano

Pour le secrétariat :
Nicole Maillard